

R. Ce n'est pas moi qui ai donné l'ordre.

D. Cependant, il y a en tête : « Par ordre du maréchal Bazaine. »

R. C'est possible, mais l'ordre n'émanait pas de moi; du reste, je ne puis pas expliquer les différences qu'il peut y avoir eues dans tous ces ordres. Les débats pourront éclaircir cela. D'ailleurs, il y a eu des négligences commises. Une partie des drapeaux est arrivée à l'Arsenal après que les portes en ont été fermées.

D. Vous n'avez donné l'ordre de brûler les drapeaux que verbalement, à la suite de la conférence du 26 octobre?

R. Oui, monsieur le président; c'était pour ne pas perdre de temps que cet ordre n'avait pas été écrit.

D. Dans votre lettre au général Coffinières, au sujet des drapeaux que vous envoyez à l'Arsenal, vous ne lui parlez pas de les brûler.

R. Je n'en ai pas parlé au général Coffinières parce que c'était en ville, et que, si cela eût été connu à Metz, il eût pu y avoir du désordre; mais je l'avais formellement dit à mes chefs de corps, ce qui n'avait pas d'inconvénient.

D. Ce que je voulais faire ressortir dans cet endroit de l'interrogatoire, c'est qu'en donnant l'ordre au commandant de la place de recueillir des objets aussi précieux que des drapeaux, vous ne lui disiez pas en même temps de les brûler.

R. Le général Coffinières était à la réunion du 26; il savait bien qu'il fallait détruire les drapeaux. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui ai rédigé cette lettre.

D. Pensez-vous que, le 28, il n'était déjà pas trop tard pour ordonner cette destruction?

R. Ils devaient être détruits dans la nuit du 26 au 27. Si mes ordres avaient été exécutés immédiatement, les drapeaux auraient été détruits. Puis, le lendemain, quand j'ai appris que la destruction n'avait pas été totalement opérée, je croyais qu'il en restait fort peu.

D. N'avez-vous pas le texte de la lettre du général de Stiehle dans laquelle il a réclamé contre la destruction partielle des drapeaux?

R. Je ne me rappelle pas ce qu'elle est devenue.

M. le président fait donner lecture d'un ordre du maréchal pour la conservation des drapeaux qui restaient, afin, disait l'accusé, de profiter du bénéfice de la convention honorable qui allait être signée.

D. Quand vous avez rassuré le général de Stiehle sur les drapeaux, vous avez dit que les drapeaux, au nombre de quarante et un, seraient remis au commandant de l'armée prussienne, et que, quant aux étendards de la cavalerie, ils étaient restés à Paris. Je vous demanderai ce que vous entendiez après cela par ces mots, insérés dans votre ordre, que ces drapeaux feraient partie du matériel, qui serait rendu à la France, à la conclusion de la paix?

R. Je le croyais, comme cela eut lieu en 1814. Seulement, je me suis trompé.

D. Monsieur le maréchal, avez-vous quelques observations à faire à la suite de votre interrogatoire?

R. Je n'en ai pas, monsieur le président; seulement, je ferai observer que le conseil d'enquête, dont l'avis a servi de base à cette accusation, ne m'a entendu qu'une fois. A ce moment, j'étais privé de tout document authentique. Je n'avais pas à ma disposition les archives de la guerre.

D. Vous pourrez faire toutes les observations que vous jugerez convenables à votre défense



LE MARÉCHAL LE BOEUF.

lors des déclarations que les témoins viendront faire. Et à la fin des débats, votre défenseur développera tous les arguments les plus favorables à votre justification.

R. Je demande à donner communication au conseil de deux lettres de l'empereur.

D. Lisez.

L'accusé donne lecture de deux lettres de l'empereur.

Dans la première, l'empereur dit qu'il ne s'explique pas l'avis rigoureux du conseil d'enquête.

Dans la seconde, écrite au moment où le maréchal allait se constituer prisonnier, l'empereur ne comprend pas davantage l'accusation que l'on dirige contre le maréchal, il trouve qu'il a fait son devoir.

Après cette lecture, le maréchal ajoute :

Vous voyez que l'empereur avait confiance en moi.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le commissaire du gouvernement n'a-t-il pas quelques observations à faire ?

M. LE GÉNÉRAL POURCET demande au maréchal d'expliquer les contradictions qui se trouvent dans certaines dépêches.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je ne me rappelle pas bien ces textes de dépêches, pas plus que les dates.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Le 25 septembre, M. le maréchal Bazaine a écrit à madame la maréchale, qui était à Tours.

Nous le prions de nous dire par quelle voie il a appris la résidence de sa famille.

R. C'est par un journal allemand, *la Gazette de la Bourse*, que j'ai connu l'adresse de la maréchale.

M. le général Pourcet demande ensuite quelques explications sur des erreurs de fait que contient le mémoire justificatif présenté au conseil d'enquête.

R. Mon mémoire justificatif. On dit toujours mon mémoire justificatif ; mais je n'avais pas à ma disposition les archives de l'armée. J'ai rédigé tout cela sans documents ; il n'est pas surprenant que je me sois trompé.

La séance est suspendue.

AUDIENCE DU 20 OCTOBRE.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons procéder à l'audition des témoins. Appelez M. le maréchal Le Bœuf.

Je rappelle à M. le commissaire du gouvernement et à la défense que je vais suivre pour les témoignages l'ordre que j'ai déjà indiqué. Ainsi, les déclarations de M. le maréchal Le Bœuf ne porteront aujourd'hui que sur la prise de commandement.

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Le 5 août, M. le maréchal eut le commandement des 2^e, 3^e et 4^e corps. Le 9 août, l'empereur y ajouta le 6^e corps et le commandement de la garde et des réserves. Néanmoins, jusqu'au 12 inclusivement, M. le maréchal Bazaine n'a été qu'un commandant subordonné, et à mon sens, la responsabilité du maréchal ne peut commencer pour lui qu'à partir du 13 août au matin. Jusqu'au 12 août au soir, le chef d'état-major

général a dû donner encore des ordres en dehors du maréchal Bazaine, de façon à lui donner le temps de prendre régulièrement possession du commandement.

Le témoin entre ensuite dans des explications sur la force numérique des corps de l'armée française, sur leur position. Il fournit les mêmes renseignements sur les armées ennemies.

J'ai su, continue le témoin, par ce que m'a dit l'empereur, que le maréchal voulait prendre l'offensive ; j'approuvai, pour ma part, absolument cette résolution. L'empereur me parla également du projet qu'il avait de se diriger sur Châlons ; mais, chez lui, ce dessein ne semblait pas très-arrêté. Je ne savais pas si l'empereur resterait à l'armée ; il me dit, au moment de l'engagement de Borny, que l'on voyait du jardin de la maison où était le souverain, qu'il regrettait ce combat, parce qu'il retardait la marche de l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez indiqué le moment où commençait la responsabilité du maréchal ; il importe maintenant au conseil de savoir quels sont les projets qui avaient reçu un commencement d'exécution. Quelle était la pensée de l'empereur au moment où, le 5 août, il donnait au maréchal Bazaine le commandement des 2^e, 3^e et 4^e corps ?

R. A cet instant, je crois que l'empereur voulait former deux armées ; mais le maréchal Bazaine serait resté chargé des opérations militaires de ces corps. L'organisation des services demeure, jusqu'au 12 août au soir, confié à l'état-major général ; ce ne sont donc que les chefs de services qui peuvent être responsables des ordres. Ce n'a été que le 13 août, au matin, que M. le maréchal Bazaine, ayant été investi du commandement général, est devenu seul responsable. L'empereur était d'avis de faire un mouvement offensif ; mais quand il apprit l'affaire du général Frossard (bataille de Forbach, 6 août), il voulut se concentrer sous Metz. Il fit prévenir le général Ladmirault, qui allait se mettre en mouvement, pour lui dire qu'il fallait renoncer à prendre l'offensive et concentrer toutes les troupes sous les murs de la place. Le maréchal Bazaine fut prévenu ; l'empereur envoya un officier au général Frossard pour l'avertir du changement de résolution.

D. Vous n'assistiez pas à l'entretien de l'empereur avec le maréchal Bazaine à Faulquemont ?

R. Je n'y étais pas ; mais j'ai entendu dire à l'empereur que le maréchal Bazaine méditait un mouvement sur Nancy.

D. Avez-vous su si le maréchal a été mis au courant des mouvements prescrits, soit au 6^e corps, soit à la réserve de l'artillerie, avant son commandement général ?

R. Le maréchal a dû être prévenu ; mais il est probable qu'il n'en a pas eu les détails.

D. Savez-vous si le maréchal a été tenu au courant de la tentative projetée de destruction des ponts sur la Moselle ?

R. Il est probable que l'empereur a dû parler de la destruction de ces ponts ; mais il était impossible de les détruire avant que l'armée fût passée sur la rive gauche de la Moselle ; cela me semble élémentaire. D'ailleurs, à ce moment, le maréchal de Mac-Mahon opérait péniblement sa retraite, et nous ne savions encore, d'après la marche des événements, si ces ponts ne seraient pas nécessaires.

D. Cependant le pont de Pont-à-Mousson allait servir à l'ennemi. Le général Margueritte avait envoyé un détachement à Pont-à-Mousson ; des coureurs ayant été aperçus, on jugea à propos de rappeler ce détachement. L'ennemi approchant, il devenait utile de rompre non-seulement ce pont, mais celui d'Ars. Je vous demande si, à cet instant, le maréchal Bazaine avait dû pourvoir à la rupture de ces ponts ?

R. Je ne pourrais pas répondre bien catégoriquement à ces demandes.

D. Mais enfin, quand la marche sur Châlons a été ordonnée, le maréchal Bazaine a-t-il été mis au courant du mouvement des autres corps?

R. N'étant plus major-général, je n'ai pu être exactement renseigné sur ce qui se passait; je sais seulement que, au moment où il a été question de marcher sur Châlons, l'empereur, qui avait une grande confiance en M. le maréchal Bazaine, s'était réservé de conférer directement avec lui, de telle sorte que les ordres ne passaient pas toujours très-régulièrement par l'état-major.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Je demanderai à M. le maréchal si M. le maréchal Bazaine avait pensé à fortifier Metz?

R. Ce que je puis répondre, c'est que le général Coffinières était de cet avis; il avait une grande confiance dans la résistance de la garnison. Le général Coffinières a certainement dû en parler à M. le maréchal Bazaine.

M^e LACHAUD, défenseur du maréchal. — Est-il à la connaissance du témoin que M. le maréchal Bazaine ait témoigné du mécontentement lorsque, au lieu du commandement en chef qu'il pouvait espérer, il n'a reçu que le commandement du 3^e corps?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Il est possible qu'il ait éprouvé du mécontentement, mais il ne l'a pas révélé.

M^e LACHAUD. — Le témoin sait-il si M. le maréchal Bazaine a sollicité le commandement en chef?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Non; il a même fait observer qu'il y avait des officiers généraux plus âgés que lui.

La déposition du maréchal Le Bœuf étant terminée sur la première série de questions fixée par le président, le témoin se retire et est remplacé par le général de division Lebrun (Barthélemy-Louis-Joseph), âgé de soixante-quatre ans, deuxième major général de l'armée du Rhin.

D. Avez-vous eu des rapports avec le maréchal Bazaine?

R. Très-peu, monsieur le président.

D. Les questions que j'ai à vous faire porteront sur la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine.

R. Lorsque l'empereur a ordonné le mouvement de retraite sur Châlons, par Verdun, M. le maréchal Bazaine a accepté le commandement et approuvé le mouvement sans faire aucune objection.

D. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur les études préliminaires qui ont dû être faites et sur les moyens d'exécution?

R. Il y a eu sous ce rapport une insuffisance de précautions vraiment déplorable. C'est ce défaut de mesures préparatoires qui a amené la bataille de Borny, l'une des causes de nos désastres. Si la bataille de Borny n'avait pas été livrée, nous aurions pu profiter de notre avance et passer librement sans combat. Malheureusement, la marche de tous les corps fut retardée; on pensait pouvoir partir dès cinq heures du matin, le 14, et ce n'est guère avant midi que la première colonne a pu se mettre en route. Dans ma pensée, on a perdu vingt-quatre heures du 13 (5 heures du matin) au 14 à la même heure; si ce temps n'avait pas été perdu, si le commandant en chef avait utilisé ces vingt-quatre heures, s'il avait dirigé les

ordres de marche, surveillé tous les préparatifs, remédié à ce qu'il pouvait y avoir de défectueux, tout pouvait être sauvé. L'ennemi ne pouvait nous atteindre, et nous passions probablement sans combat. On a eu le très-grand tort de laisser en dehors l'état-major général pour les dispositions à prendre. Les fonctions de l'état-major, par les ordres du maréchal, ont été bornées à faire distribuer à l'armée pour trois jours de vivres, à éloigner les hommes fatigués ou malades, et à quelques autres détails, mais rien de ce qui se rapportait au mouvement général des troupes ne lui a été confié.

D. Général, je crois que vous avez cessé de remplir vos fonctions à l'état-major en même temps que M. le maréchal Le Bœuf?

R. Oui, monsieur le président; elles ont pris fin en même temps, et tout ce que je dis, et qui s'est passé après le 13, je ne le sais que comme témoin.

D. Pourriez-vous nous renseigner sur les mesures prises avant que le maréchal Bazaine eût le commandement?

R. L'empereur, avant de céder le commandement en chef, s'était préoccupé du passage de la rivière pour une armée de 178,000 hommes; il avait donné des ordres avant le 12 pour le passage de la Moselle.

D. On ne trouve pas trace d'ordres pour le passage de la Moselle, on en trouve seulement pour le passage de la Seille.

R. On a dû en donner pour la Moselle, monsieur le président. Sans pouvoir rien préciser, je puis vous affirmer que les ordres de construire le plus grand nombre possible de ponts ont été donnés.

D. Alors, on n'aurait pas désigné l'emplacement de ces ponts?

R. Là-dessus, je ne saurais répondre. Les ordres n'ont pas passé par l'état-major. L'empereur les a donnés directement, sans doute, à M. le général Coffinières, qui devait naturellement être chargé de cette opération.

D. Les études pour l'emplacement de ces ponts étaient de la compétence de l'état-major général et devaient d'abord passer par lui; la position des ponts n'était pas chose indifférente, puisqu'il fallait gagner les berges de la rive gauche de la Moselle.

R. Je ne puis pas donner d'autres renseignements.

D. Avez-vous eu connaissance du projet du maréchal Bazaine tendant à diriger l'armée sur Nancy plutôt que sur Metz?

R. Je n'ai pas eu connaissance de ce projet, mais j'ai connu le mouvement qui a eu lieu dans ce sens. Ce projet avait été discuté longtemps avant que le maréchal Bazaine ait pris le commandement en chef.

D. Avez-vous su que, vers le 8 août, il a été question de diviser l'armée en deux groupes: l'un à Paris, l'autre à Metz?

R. Non, monsieur le président; je n'étais que le collaborateur du maréchal Le Bœuf, chargé de transmettre ses ordres. Je n'avais pas d'attributions déterminées, comme le général Jarras, qui avait été chargé du service au quartier général. Celui-ci était au courant de tous les ordres et de presque tous les projets.

D. On ne vous a pas consulté sur les moyens de passer les rivières?

R. Non, monsieur le président. Je le répète, j'étais un collaborateur, un aide à l'état-major général. Ma place était dans le cabinet du maréchal Le Bœuf, mais je n'avais personnellement aucune direction à donner.

M^e LACHAUD. — Je désirerais demander à M. le général Lebrun si c'est bien le 13 au matin que M. le maréchal Bazaine a pris le commandement?

M. LE GÉNÉRAL LEBRUN. — Oui, monsieur; le maréchal Bazaine a visité l'empereur dans la nuit du 12 au 13 août, et c'est le 13 août au matin qu'il a pris le commandement en chef.

M^e LACHAUD. — Tout à l'heure, M. le général disait que le mouvement aurait pu commencer le 13; mais qui pouvait donner les ordres, sinon ceux qui en étaient chargés? Ce n'était pas M. le maréchal Bazaine, puisqu'il n'a eu le commandement que le 13 au matin.

M. LE GÉNÉRAL LEBRUN. — Lorsque j'ai dit que l'on a perdu vingt-quatre heures, je n'ai pas voulu dire que l'on pouvait prendre des dispositions dans la nuit du 12 au 13, je n'ai pu parler que des ordres qui auraient dû être donnés à partir du 13 août au matin.

M^e LACHAUD. — M. le président voudrait-il demander à M. le général s'il a connu les ordres du maréchal du 13 août qu'il vient d'apprécier.

R. Je n'en ai rien su; seulement, j'ai eu connaissance, comme tous les officiers de l'armée, des premiers ordres du maréchal, qui portaient seulement sur une distribution de vivres à l'armée et sur la rentrée des malingres à Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — D'une manière précise, pouvez-vous nous dire si les ordres donnés par l'empereur, commandant encore en chef le 12 août, sont passés, comme ils le devaient, par l'état-major général?

R. Je n'en ai vu aucun. M. le maréchal Le Bœuf a cessé ses fonctions le 12 août à une heure de l'après-midi.

M^e LACHAUD. — Il y a eu des ordres le 13 au matin.

D. Il n'y en a pas au dossier.

M^e LACHAUD. — Nous les produirons; il y en a, monsieur le président.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — J'ai vu l'empereur le 13; il a été pris des dispositions pour le passage; je suis allé ensuite lui en rendre compte.

Le général Lebrun, avant de se retirer, demande à être ultérieurement entendu; il désire communiquer au conseil un document qui intéresse la défense.

L'audience est suspendue.

A la reprise, le maréchal Le Bœuf, ramené devant le conseil et interrogé sur le point de savoir si la déposition du général Lebrun n'amène de sa part aucun renseignement complémentaire, déclare qu'il n'a rien à ajouter.

Le président fait alors appeler par le greffier M. le général de division Jarras (Hugues), qui se déclare âgé de soixante-trois ans.

D. Vous avez à faire votre déclaration sans que je vous interrompe; je vous ferai ensuite les questions que je jugerai à propos. Maintenant, vous n'avez qu'à déposer sur les circonstances qui ont accompagné la prise de commandement de M. le maréchal Bazaine. Vous étiez deuxième aide-major général le 12 août; vous avez été nommé chef d'état-major général de l'armée du Rhin?

R. J'ai été nommé, en effet, chef d'état-major général le 12 août. J'ai protesté vigoureusement contre cette nomination. On me demanda si j'avais eu de mauvais rapports avec M. le maréchal; je répondis que non, mais que j'étais effrayé de ces fonctions. Je craignais que M. le maréchal, ce qui arrive à beaucoup de généraux en chef, ne vît en moi un censeur de ses ordres. J'avais un autre motif, j'appréhendais que, s'il arrivait quelque

chose de malheureux, le public aveugle pourrait me l'attribuer. Lorsque, après une longue résistance, je me décidai enfin à accepter, je comptai sur la bienveillance de M. le maréchal Bazaine pour diminuer les difficultés que je voyais dans ma situation. Eh bien, je me suis trompé. Dès les premiers moments, je me suis aperçu que M. le maréchal se proposait de me tenir à l'écart. Il se contentait de me donner les ordres que j'avais à transmettre. Il est nécessaire qu'un officier d'état-major soit au courant des opérations que le général en chef a conçues, afin de pouvoir transmettre les ordres avec plus d'intelligence et de précision. Je disais donc que M. le maréchal m'avait complètement tenu à l'écart dès les premiers jours. Ainsi, M. le maréchal a transmis lui-même directement, le 31 août, les ordres de marche aux différents corps d'armée; il ne m'a chargé que de la transmission des ordres au 6^e corps. Les ordres qui ont été donnés pour la prise d'armes du 25 août l'ont été en dehors de moi. Pour la sortie du 31 août, il en a été de même. Dans le courant de la campagne, M. le maréchal Bazaine s'est mis en rapport avec M. le général Soleille et M. le général Coffinières; jamais je n'ai assisté à leurs conférences, jamais M. le maréchal ne m'a fait part des résultats de ces réunions.

D. A quel moment avez-vous pris les fonctions de chef d'état-major? A quel moment M. le maréchal a-t-il pris le commandement? De quelle manière a eu lieu la transmission de ces fonctions?

R. Le 12 août, j'ai été prévenu par M. le général Lebrun de ma nomination, que l'empereur venait de signer.

D. Vous considérez-vous en fonctions le 12 août?

R. Oui, monsieur le président.

D. A partir de quelle heure?

R. Le 12 août, vers trois ou quatre heures, je fis demander au maréchal si je devais le rejoindre à Borny, où il avait son quartier-général; il me répondit que non, et je restai à Metz. Le 13 août, je vis un instant seulement le maréchal, qui avait quitté Borny pour visiter et surveiller l'emplacement des troupes.

D. Par la position dont vous étiez chargé à l'ancien état-major, vous deviez être au courant du mouvement, et en votre nouvelle qualité de chef d'état-major, avez-vous, le 12 au soir, eu le soin de faire parvenir au commandant en chef les nouvelles qui sont venues ce soir-là: l'occupation prochaine de Pont-à-Mousson par l'ennemi; les reconnaissances faites par le général Margueritte; les nouvelles de Nancy?

R. Ces nouvelles ne me sont pas parvenues, je n'ai donc pu les transmettre. Du reste, parmi ces nouvelles, il y en avait beaucoup qui n'étaient que verbales. Je n'avais pas d'agents à faire circuler; M. le maréchal les avait tous gardés; ils lui faisaient leurs rapports; je n'en avais nulle connaissance.

D. Mais je vous parle de nouvelles d'un autre genre, et plus importantes, de la présence des coureurs ennemis près de Pont-à-Mousson, à la suite des reconnaissances faites par le général Margueritte, le 12 au soir?

R. Je n'ai reçu aucun renseignement à cet égard.

D. Quels ordres avez-vous transmis vous-même?

R. Ces ordres sont écrits, on les retrouvera dans les registres; je ne puis pas m'en souvenir maintenant.

D. Il existe, pour le 14 août, des dépêches de M. le maréchal de Mac-Mahon et de M. le

général de Failly, indiquant les positions de l'armée. Avez-vous reçu ces dépêches ou vous ont-elles été communiquées ?

R. Je n'en ai pas eu connaissance. Si je les avais reçues, je les avais transmises à M. le maréchal, et je les aurais probablement portées moi-même.

D. Ainsi, vous n'avez pas transmis les ordres pour le mouvement général du 13 ?

R. Non, monsieur.

D. Le 12 au soir, vous avez transmis un ordre au général Coffinières ; en voici le texte :

« Mon cher général,

« L'empereur me charge de vous inviter à faire construire, sur la Moselle, le plus de ponts possible. L'ennemi entre à Nancy. »

R. J'ai transcrit en effet cet ordre.

D. Avez-vous fait part de cet ordre de l'empereur à M. le maréchal ?

R. Mais, c'était inutile. M. le maréchal avait eu connaissance de cet ordre de construire des ponts sur la Moselle.

D. Mais vous n'avez pas indiqué l'emplacement de ces ponts ?

R. Parce que je supposais que ces emplacements avaient été choisis dans des conférences précédentes et que je n'avais qu'à parler de la construction de ces ponts.

D. Et vous n'avez pas reçu d'ordres pour étudier de quelle manière l'armée passerait la Moselle et quels seraient les points de passage, tant sur cette rivière que sur la Seille ?

R. Je n'avais pas reçu positivement l'ordre de préparer le passage. Le général Lebrun vint me trouver et me dit : « Il est question de partir et de se diriger sur Verdun ; il faut étudier les points les plus favorables. » Mais je n'en ai jamais reçu l'ordre formel.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Quel jour avez-vous reçu les ordres pour le mouvement sur Verdun ?

R. Le 13 août.

D. Le maréchal n'est-il pas venu à l'état-major, le 13 au soir, pour donner des ordres ?

R. Mais non, M. le maréchal n'est pas venu ; je ne me rappelle pas du tout cela. Je ne crois pas qu'il soit venu ; cela serait dans les registres.

D. Voici un ordre de M. le général Lebrun vous chargeant, le 12 août, à cinq heures trente du soir, de transmettre au maréchal des nouvelles qu'il venait de recevoir.

R. Je les ai transmises aussitôt.

M^e LACHAUD. — Je demanderai à M. le général Jarras s'il a jamais déclaré, d'une façon respectueuse, qu'il souffrait du manque de confiance de son chef qu'il nous a signalé.

R. Oui, dans deux circonstances j'ai témoigné que j'en souffrais, notamment pour le mouvement du 26 août. Le maréchal Bazaine, au lieu de s'adresser à moi pour étudier cette opération, fit venir le colonel Lewal et le chargea de préparer un projet en dehors de moi. Le colonel Lewal étant sous mes ordres, je fus très-froissé de ce manque de confiance de mon chef, et je signifiai à cet officier que, si le maréchal l'appelait de nouveau avec lui, il aurait à me rendre compte de tout ce qui se serait passé. Une autre fois, je fis une nouvelle observation à M. le maréchal ; il me répondit que, dans les circonstances présentes, il ne prenait conseil de personne.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je n'ai jamais eu de prévention contre le général Jarras. Je le savais à Metz, et si je me suis adressé à M. le colonel Lewal, c'était pour ne pas déranger



M. JULES FAVRE.